

LE JOURNAL DU PAYS

LE GRAND MENSUEL CASAMANCAIS

La Casamance derrière Nkrumah Sané

Souvenons-nous de Sihalebe, Aline-sitowé et de Victor Diatta. Souvenons nous d' Emile Badiane, d'Ibou Diallo, de Badara Konté et autres.

Rappelons-nous de leur déportation, leur emprisonnement ou de leur assassinat. Alors seulement comprendrons nous la portée de la mise en examen de Mamadou Nkrumah Sané.

A en juger par la violence des accusations portées à l'encontre du numéro deux du MFDC, l'affaire paraît mal engagé par le Sénégal. Le despote Diouf est désireux d'une part de démarrer à tout prix la guerre en Casamance et en second lieu de s'ingérer dans les affaires intérieures de la France. Les dessous de tel acte sont d'ailleurs beaucoup plus profonds. Le grand problème pour le Sénégal c'est de se débarrasser des "cadavres" des époux Cave et Gagnaire en trouvant biensûr un bouc émissaire en la personne de Monsieur Sané. Ce n'est pas sérieux. Et si dans une démocratie comme la France, la justice devrait faire bon ménage avec le crime organisé sénégalais, alors qu'on ne s'y méprenne pas, la Casamance, comme dans pareille situation, ne fera pas de calculs politiques pour sauver un de ses dignes fils.

Bintou DIALLO

COUR D'APPEL
S. PARIS

TRIBUNAL DE
GRANDE INSTANCE
DE CRETEIL

CABINET
DE OLIVIER LEBRETON
JUGE D'INSTRUCTION

N° Instruction :
N° du Parquet :

Agissant sur C.R. de M. NDIAYE,
EXEMPLAIRE RETOURNER
DE D'INSTRUCTION

Adresse de la
jurisdiction :
Rue Pasteur Valléry Rebot
94700 CRETEIL

AVIS DE MISE EN EXAMEN

Le Juge d'Instruction

à

Monsieur SANÉ Mamadou
70, avenue de la Liberté
94700 MAISONS ALFORT

né(e) le 11 novembre 1944 à SENEHOU (République du Sénégal)
de DIOUF de
et de DIOUF

Madame, Monsieur,

En application de l'article 80-1 du Code de procédure pénale, je vous fais connaître que je suis saisi par le procureur de la République près le tribunal de grande instance d'AKAR

de réquisitions d'informer sur les faits suivants :

Complicité d'assassinats ; Complicité de tentatives d'assassinats ; Complicité de vols avec armes et vol avec violence, complicité d'extorsion de fonds ; Complicité de vols au préjudice de l'EDF ; Complicité de détention d'arme de lère, 2ème, 3ème et 5ème catégorie sans autorisation administrative ; Complicité de complot et attentats contre l'Autorité de l'EDF et l'Intégrité du Territoire National ; Complots, pillages, attentats prévus et réprimés par les articles contre les agents de la Force Publique

1, 2, 3, 45, 46, 47, 72, 73, 80, 82, 83, 88, 152 et suivants ;
280, 281, 282, 283, 364, 366, 372 du Code Pénal Sénégalais, 140 du C.P.P. sénégalais
1, 2, 3, 7, 8, 10, 11, 13 de la Loi 66-03 du 18/01/66 relative au régime général

Il existe à votre encontre des indices laissant présumer que vous avez participé à ces faits. Pour cette raison, vous êtes mis(e) en examen et vous serez convoqué(e) ultérieurement.

TRÈS IMPORTANT

Vous avez le droit d'être assisté(e) par un avocat.

Vous pouvez choisir l'avocat qui vous assistera ou demander qu'il vous en soit désigné un par le bâtonnier de l'ordre, parmi les avocats inscrits au barreau.

Vous devez me faire connaître ce choix dans les meilleurs délais.

Fait à CRETEIL le 16 JANVIER 1997

LE JUGE D'INSTRUCTION

Copie certifiée conforme
Le greffier

Imp. Adm. Melun - 83-046-108

F2 - exemplaire à retourner au greffe du juge d'instruction

Comment le Sénégal veut-il se débarrasser de ses crimes? C'est toute la signification de ce document de mise en examen de M. Sané.

SOMMAIRE

EDITORIAL: E. TENDENG.....	Page 2
OBJECTIF DIOUF : JILUKO.....	Page 3
CASA-INFOS: FANBONDY.....	Page 4
BANDITISME POLITIQUE:	
BIAGUI.CHIP.TAMBALAYE.....	Page 5
PAGE INTER: MAOUDO BÂ.....	Page 6
COURRIER: G. MENDY.....	Page 7
CULTURE: I. CAMARA.....	Page 8

EDITORIAL

D'Emile TENDENG

Et si la France était le coeur de la Casamance?

DEPUIS DES MOIS, la France est saisie par un rhume casamançais. Les premiers signes de refroidissement ont été signalés, le début du mois de novembre 1996, à Lyon, où Jean-Marie François Biagui annonce les couleurs en réclamant des changements au sein du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC). A la fin de ce même mois, à Paris, un groupe de jeunes étudiants dirigés par un proche de Mamadou Nkrumah Sané Secrétaire Général Adjoint du MFDC, Madio Sonko, forment un groupe parallèle, la Coordination Extérieure pour la Libération de la Casamance (CELIC). On apprend ensuite que c'est un cousin de Nkrumah Sané, Fansou Sané, un proche du Parti Socialiste Sénégalais, qui crée un "Comité de Réflexion" sur les problèmes de la Casamance. On tousse, on crache, on tremble de froid. En même temps les règles élémentaires de démocratie sont bafouées et la presse sénégalaise comme par enchantement amplifie démesurément le spectacle en criant à la fin prochaine du MFDC.

Cette agitation a atteint son paroxysme quand on apprend, le 16 janvier 1997, la mise en examen de Monsieur Nkrumah Sané. Les effets de la toux ont alors atteint le coeur. Et les diplomates de tout bord s'évertuent à donner une explication plus nuancée du contenu de l'affaire. Ce qui me paraît vrai, est que le Sénégal, par la France interposée, en passant par Monsieur Sané, a atteint le coeur même du MFDC et donc de la Casamance. Cette fois-ci, ce qu'on pourrait définir comme affaire casamanço-casamançaise s'est métamorphosé en crise sénégal-franco-casamançaise.

Sur le plan symbolique, la France, garante du décret du 12 octobre 1882, reste toujours impliquée dans le règlement du conflit. Sur le plan politique, on peut s'attendre à des surprises puisque le sort de Nkrumah Sané n'est pas encore éclairci.

Il faut admettre que la France n'est plus ce qu'elle était. Elle traverse une grave période d'ajustement. Ses moyens sont limités et elle expulse les immigrés même si les intellectuels manifestent contre la loi Debré. Le Front National fait des ravages au Sud du pays. En Afrique, elle a perdu tout crédit, les événements au Rwanda, Burundi, Zaïre, Kivu et Centrafrique où faute de moyens diplomatiques elle a tiré sur les contestataires du régime. Avec l'Europe en 1999, la France s'éloigne de l'Afrique et aussi de la Casamance et du Sénégal. Par l'euro, elle sera définitivement soudée à son continent.

Mon appel sera en ce moment, la mûre réflexion, c'est à dire à penser soi-même, c'est à dire s'émanciper intellectuellement soi-même. Nos réflexes pro-coloniaux doivent céder le pas aux cadences rythmiques de nos mangroves balayées par la marée du fleuve Casamance.

La nouvelle génération casamançaise ou africaine doit envisager l'avenir sans la France c'est la leçon a tiré. C'est d'ailleurs ce que Sarani Manga Badiane, un des grands dignitaires de la Casamance dira en ces termes: *"Ceux qui, en France ou ailleurs, frappe fortement sur leur poitrine pour manifester leur Casamancité ne doivent en aucun cas perdre de vue, que quelque part, là où la Casamance est libre, c'est bien là où le coeur de la Casamance bat et battra pour vivre."*

Si donc le coeur de la Casamance était en France, le rhume chronique qui empêche les poumons de mieux s'oxygéner engendra fatalement la mort de notre pays. Heureusement que la Casamance est plus saine et plus unie dans le défi et la confrontation que dans la déshérence et l'ignorance.

A la Casamance sa résistance, à la Casamance sa lutte, à la Casamance sa liberté et à son indépendance totale.

Libérez les détenus politiques casamançais!

Aide aux "Réfugiés Casamançais"! Quel objectif pour Abdou Diouf?

Une observation paronamique de ce que les autorités sénégalaises appellent le "territoire sénégalais" nous révèle des habitudes quotidiennes très différentes d'un milieu à un autre. C'est ainsi qu'en considérant le paramètre mendicité, on se rend compte que presque tous les centres urbains sont envahis par ce phénomène qui n'épargne aucune classe d'âge. Cependant Ziguinchor constitue l'exception. Et l'on peut se demander à juste titre pourquoi cette dissemblance.

En effet, dans notre pays, la Casamance, gagner son pain à la sueur de son front est une des toutes premières règles que le père de famille inculque à ses enfants. Ainsi quelles que soient les rudes conditions de vie, le fils du Pays Vert ne tend jamais la main. Ceci est d'autant plus vrai que chez toutes les ethnies peuplant la Casamance, le Joola en particulier, il n'existe pas un mot tout fait pour dire "Merci". Alors pourquoi dans ce contexte social bien défini, le président sénégalais Abdou Diouf et son gouvernement pensent-ils réparer l'affront et le tort faits au Peuple Casamançais tout entier, en distribuant des "vivres" qualifiés d'aides aux Réfugiés Casamançais? Quel objectif recherche-t-on dans ce programme de distribution de vivres, organisé sous le manteau de la Croix Rouge? Diouf, pense-t-il, corrompre les populations casamançaises? ou profite-t-il de la même occasion pour ravitailler les éléments mercenaires composés entre autre de soit-disants "Baye Fall" qu'on utilise pour créer un discrédit du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance?

Cette dernière éventualité semble plus plausible d'autant plus que ceux qui aident les autorités dans cette distribution ne sont autres que les éléments du déchu et tristement célèbre Kamougué Diatta en fuite. Plus spectaculaire dans leur farce, nous nous demandons bien quand est-ce que Maurice Diatta, l'autre serviteur désœuvré de Kamougué Diatta est devenu agent bénévole de la Croix Rouge sénégalaise? Alors qu'Abdou Diouf et ses acolytes sachent que pour les Casamançais, la charité venue du haut, condescend à aider celui qui est en bas, elle l'asservit à la reconnaissance si toutefois elle ne l'humilie pas. La charité s'installe dans l'injustice sociale établie et rassurante pour les nantis, contribue à leur donner ce qu'ils pensent être une bonne conscience. Et que le Vrai Fils du Pays des Rivières n'a jamais attendu qu'un Sénégal buté à toutes les difficultés économiques du moment, viennent en aide pour qu'ils puissent vivre. Même dans les pires difficultés dues au déguerpissement par la force des armes qui leurs a été imposé par les Tontons Macoute-Diouf, nos pères, nos mères, nos frères et soeurs ont trouvé leur pain à la sueur de leur front. Beaucoup de familles bissau-guinéennes ne me démentiront, elles qui ont été soutenues, voire nourries par nos parents.

Il serait plus raisonnable à tout égard pour Monsieur Abdou Diouf de garder ces vivres pour ses parent de Louga et des autres régions du Sénégal, qui après avoir négocié le petit-déjeuner la veille, se traçaient toute la matinée pour les 500 grammes de riz quotidiens. Ce n'est pas avec un grain de riz tous les trois mois que la Casamance monnayera son indépendance. Quant aux mercenaires sénégalais basés près de Diouloulou au nord de la Casamance, Abdou Diouf peut les ravitailler sans se couvrir de quelque manteau que ce soit, car ceux-ci n'empêcheront pas la marche inéluctable vers l'indépendance. La Casamance saura régler leur compte le moment venu.

Non à la charité humiliante du Sénégal !

Non à la diversion !

Vive la Casamance Libre !

Vive l'Indépendance !

Contribution de Jiluko MANGA

"Jibonket! Laissez-moi m'occuper du cafard avant qu'il ne trouve le pantalon du SGA." dit Ebalass.



CASAMANCE INFOS

Par notre correspondant spécial
au Pays: **FANBONDY.**



CONVOCATION DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT DU MFDC

Monsieur Mamadou Nkrumah Sané, Secrétaire Général Adjoint du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance est convoqué par le juge d'instruction Olivier Leurent. Il doit se rendre le mercredi 19 février 1997 à 13 heures 30 au Palais de Justice, rue Pasteur Valléry Radot de Créteil. Il sera entendu pour les accusations sénégalaises de terrorisme et d'atteinte à la sûreté de l'Etat sénégalais. Monsieur Sané est très serein et se dit prêt à tout rendez-vous avec la justice française dont il a particulièrement confiance. Ses avocats et tout le Peuple de Casamance seront à ses côtés.

EFFERVESCENCE A BIGNONA

Depuis la mise en examen de Mamadou Nkrumah Sané en France le 16 janvier dernier, les populations du département de Bignona sont en état de soulèvement. Les réunions se multiplient pour décider de la manière de réagir face aux décisions de la justice française. Déjà les villages de Djégoune, Kartiack, Sindian et Baïla ont défini un plan de marche vers Ziguinchor la Capitale.

PLUS DE 80 000 REFUGIES CASAMANCAIS.

Selon l'Association des Amis de la Casamance, qui s'occupe notamment du flux des réfugiés casamançais, plus de 80 000 Casamançais ont fui leur territoire. En Guinée-Bissau ils seraient 55 605 et en Gambie ils atteignent 25 650. Leurs conditions de vie semblent très préoccupantes.

VIVE CRITIQUE

Des intellectuels du Fouladou ont adressé, lors de leur première assemblée de l'année, dans la périphérie de la ville de Kolda, une vive critique contre le Bureau National du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance. Ils reproche au BN de se concentrer que sur la Paix alors que l'objectif première est et reste l'indépendance de la Casamance. Ils craignent que le BN s'enfonce dans le jeu du Sénégal et du Comité de gestion de la Paix. Ils demandent la reprise rapide du programme

pour l'indépendance de la Casamance. De l'avis du porte-parole du groupe: *"les Casamançais veulent aller plus loin en matière de paix. Ils souhaitent l'indépendance qui s'adapte à nos besoins et à notre histoire lesquels découlent même de la création de notre Mouvement. Nous réclamons davantage d'aide dans l'action que dans les bla-bla."*

MARSASSOUM DANS L'IMPUIS- SANCE

Plus de 80 bœufs ont été volés et transportés par des camions conduits par des hommes armés et parlant wolof. Les plaques d'immatriculation des véhicules sont inexistantes. La ville appelle à la constitution d'une unité d'autodéfense contre des "mercenaires venus d'ailleurs" dit-on ici.

EN QUÊTE DE LEGITIMITE

La Coordination Extérieur pour la Libération de la Casamance (CELIC) basée à Paris en France, a envoyé un dossier volumineux au Secrétaire Général du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance Abbé Augustin Diamacoune Senghor. Selon le milieu proche de Ziguinchor, la Celic n'a pas convaincu le Vieux qui reste cependant ouvert à la concertation entre frères et sœurs de France.

UN VIEUX AVION D'AIR SENEGAL S'ECRASE A TAMBACOUNDA

Un avion d'Air Sénégal "Air Yalla Yana" s'est écrasé samedi 25 janvier peu après son décollage à l'aéroport de Tambacounda à l'est de la Casamance faisant 23 morts et 29 blessés. Les victimes sont en majorité des touristes français revenus d'un campement de chasse au parc de Niokolokoba. Le vieux avion transportait 52 personnes et les causes de l'accident sont pour le moment ignorées. Mais des experts français sont sur les lieux pour élucider les raisons de ce crash. Il ressort des témoignages de survivants, la surcharge et la mauvaise qualité du kérosène pourraient probablement être responsables de l'accident.

UN PLI POUR LES AUTORITES FRANCAISES.

Un couvert émanant du Secrétariat Général du MFDC a été remis vers la fin du

mois de janvier au nouveau ambassadeur de France au Sénégal. Le contenu n'a pas été divulgué, mais on suppose que l'affaire Nkrumah Sané y est mentionnée.

EN DIRECT AVEC LES UNIVERSI- TAIRES SUISSES ET ALLEMANDS

Pour son séminaire sur la Casamance et la Wolofisation, l'Université de Bâle en Suisse a invité deux fois de suite en une semaine, le 28 janvier et le 4 février, Ousmane Tamba, pour animer les conférences. Une invitation du même genre lui a été adressée pour l'été prochain par le Professeur Martin de l'Université de Freiburg en Allemagne.

M.F.D.C. 1947-1997: 50 ANS DE LUTTE

Dans le cadre de ses activités de lutte pour la libération de la Casamance, la section de France du MFDC commémorera la naissance de leur Mouvement et appelle à une assemblée générale d'informations le 15 mars 1997 à 14 heures au 15/17 Boulevard de la Commanderie, Porte de la Villette.

LE FORUM DE DEVELOPPE- MENT DE LA CASAMANCE EN ROUTE.

En marge du Forum Economique Mondial tenu à Davos en Suisse le mois de janvier 1997, plusieurs contacts intéressants ont été tenus pour relancer l'idée du Forum de Développement Economique de la Casamance. Les Casamançais de Suisse se disent particulièrement encouragés de poursuivre l'initiative.

LES ENSEIGNANTS SENEGALAIS REFUSENT D'EXERCER EN CA- SAMANCE.

Devant une situation de ni guerre et de ni paix, plus d'une centaine d'enseignants ont envoyé au ministre sénégalais de l'éducation, une lettre de refus d'affectation en Casamance. Ils espèrent exercer leur métier que dans les limites du territoire sénégalais. Ils estiment que le climat d'insécurité qui règne en Casamance ne permet de toute manière l'exercice de leur fonction. Ils redoutent un regain de tension et s'inquiètent pour la vie de leur famille et de leurs enfants. Plusieurs classes restent donc fermées.

Sénégal: Encore du banditisme politique, rien que du banditisme politique, toujours du banditisme politique contre le M.F.D.C et la Casamance.

Le mardi 14 janvier 1997, notre frère Mamadou Nkrumah Sané, Secrétaire Général Adjoint du MFDC, avait été interpellé à Paris par la police française, dans le cadre d'une commission rogatoire internationale diligentée à la demande du Gouvernement Sénégalais. Monsieur Sané est accusé, entre autres, de terrorisme et attentats contre l'Etat Sénégalais et l'intégrité du territoire national.

Une fois de plus, le Gouvernement Sénégalais aura versé dans sa logique qui consiste à dresser la Communauté Internationale contre le MFDC par le mensonge, à accuser le MFDC de ce dont il est lui-même coupable à l'égard du Peuple Casamançais: Ainsi, après plusieurs demandes d'extradition du Secrétaire Général Adjoint du MFDC, adressées mais en vain parce que non fondées, aux Autorités Françaises, le Gouvernement Sénégalais tente de parachever cette machination diabolique, notamment par le truchement de cette commission rogatoire internationale. Car, si ces pseudo-accusations étaient juridiquement recevables, la procédure pourrait alors déboucher sur une éventuelle mesure d'extradition à l'encontre de Nkrumah Sané et probablement d'autres responsables du MFDC ou supposés comme tels.

Revenons-en à la pseudo-accusation relative aux "terrorisme et attentats contre l'Etat Sénégalais", et qui n'a sûrement de sens que dans l'imaginaire de qui elle émane. A moins qu'il ne s'agisse là d'une invitation solennelle à l'adresse du MFDC, l'appelant alors à mener des actions terroristes sur le territoire sénégalais. Si c'était le cas, rassurez-vous, Mesdames et Messieurs du Gouvernement Sénégalais, une telle invitation ne serait pas tombée dans une oreille de sourd.

Est-il encore nécessaire de rappeler à Monsieur Abdou Diouf, président de la République Sénégalaise et à son Gouvernement que le Sénégal et la Casamance ont été associés en 1960 à la demande de son autrement célèbre prédécesseur, le président Léopold Sédar Senghor. Cette association n'a jamais été synonyme d'unification ni pour Monsieur Sédar Senghor et encore moins pour les Casamançais témoins d'alors, tels Emile Badiane, Ibou Diallo, Edouard Diatta, pour ne citer que ceux-là. Sur quoi donc repose la pseudo-accusation d'attentats contre l'intégrité du territoire national sénégalais? Quiconque du Sénégal mettrait notre parole en doute, nous le défions d'obtenir du président Léopold Sédar Senghor de nous démentir publiquement.

Dans tous les cas, nous sommes fondés à admettre que ce n-ième complot de la part du Gouvernement Sénégalais contre le MFDC vise avant tout autre chose le processus de négociations sénégal-casamançaises dont nous avons de bonnes raisons de croire qu'elles pourraient se tenir à Paris si le MFDC et le Gouvernement Sénégalais en faisaient la demande.

Or, tandis que les Autorités Françaises verraient d'un bon oeil l'initiative du MFDC, le Gouvernement Sénégalais s'empresserait, pour sa part, de jeter dans le pavé cette "boule puante" susceptible de provoquer quelque refroidissement de la France quant à son éventuelle intention d'accueillir les dites négociations, dès lors que, naturellement, cela reposerait de la volonté des deux parties concernées.

Certes, nous, MFDC, sommes résolument favorables à la tenue de ces négociations en France ou ailleurs. Mais nous en faisons pas pour autant une fin en soi. Par conséquent, nous approuvons par avance, de la manière la plus forte, les mesures qui devraient être prises prochainement par les instances compétentes du MFDC, en réaction contre ce n-ième complot dont notre Mouvement est la victime, même si elles pourraient aller jusqu'au gel du processus de négociations sénégal-casamançaises, voire jusqu'à la rupture du dernier accord de cessez-le-feu. Car il est absolument intolérable que le Gouvernement Sénégalais prétende être favorable à ces négociations et que, en même temps, il engage une commission rogatoire internationale contre l'un de ses principaux interlocuteurs du MFDC, en l'occurrence Mamadou Nkrumah Sané.

En attendant la position officielle du MFDC, nous en appelons au soutien et à la solidarité sans faille du Peuple Casamançais pour que, ensemble comme un seul homme, nous balayions d'un revers de main ce complot digne d'une certaine époque.

Nous en appelons aussi à la vigilance et à la sagesse des Autorités Françaises, auxquelles nous tenons à rappeler que: après les coups de pieds français perdus quelque part auprès des Casamançais jusqu'en 1960; après cette gifle que la France a infligée au Peuple Casamançais en ayant béni on ne pouvait plus cyniquement l'annexion de la Casamance par le Sénégal en 1960; après tout cela, la Casamance, à travers ses Fils, mérite Reconnaissance et Dignité.

*Jean-Marie François Biagui
Christian Chipenda
Idrissa Tambalaye*

Page Internationale

Informations recueillies par Maoudo BÂ

Zaïre: L'armée du Kivu progresse rapidement vers la côte ouest du Zaïre, parfois sans résistance, face aux troupes et les 2500 mercenaires de Mobutu. La situation est d'autant plus inquiétante pour la France, pour que Jacques Chirac appelle à son chevet le président Museveni de l'Ouganda afin d'user son influence pour l'aboutissement d'un cessez-le-feu. De son côté, les Etats-Unis ont demandé l'arrêt de l'aide humanitaire aux "rebelles hutus passés comme réfugiés" et affirment ne tolérer aucune ingérence étrangère militaire pour soutenir le Zaïre. La récente visite de Mobutu chez le roi Hassan II du Maroc n'aura donc pas servi à grand chose.

Russie: Boris Eltsine refuse les changements constitutionnels qu'il juge prématurés. Il a ainsi répondu fermement aux opposants de son régime. Ceux-ci veulent une réduction des pouvoirs présidentiels en raison de son état de santé. Le Chef de l'Etat a estimé qu'il était irréfléchi de mettre à l'épreuve la solidité des nouvelles constructions du jeune Etat russe. Au même moment, la Douma, le parlement russe, a adopté une résolution exigeant du ministère de la santé et des médecins de Eltsine de présenter un bulletin officiel du président avant le 1er mars.

Tadjikistan: La prise d'otages semble connaître un dénouement heureux. Le groupe armé qui retient 14 personnes et les autorités tadjikes ont commencé à procéder vendredi 14 février à l'échange entre otages et 35 partisans des "rebelles". Il a été confirmé que tous les 14 otages étaient vivants, démentant ainsi l'annonce de l'exécution d'un observateur de l'ONU. Les otages dont font partie 8 représentants de l'ONU étaient retenus depuis une dizaine de jours par les hommes de Sadirov qui exigeait en échange le rapatriement d'Afghanistan de 40 de ses partisans, ainsi que des armes.

Bosnie: Statu quo pour Brcko. La ville bosniaque reste aux mains des Serbes, en attendant un réexamen de la situation et une décision finale en mars 1998. C'est ce qu'a décidé à Rome la commission d'arbitrage internationale. Ce report aurait lieu parce qu'aucun des candidats au contrôle de Brcko: Serbes de Bosnie, la Fédération croato-musulmane et le gouvernement de Bosnie-Herzégovine, n'est assez stabilisé. Un responsable international, de nationalité américaine supervisera, un an durant, l'évolution des événements dans la ville stratégique, sous contrôle Serbe depuis 1992. Il pourra monter une force de police multi-ethnique et préparer les élections locales.

Chine: La tension monte entre les deux Corées. Un haut dignitaire nord-coréen, M Hwang, s'est "réfugié" depuis le jeudi 13 février au consulat de Corée du Sud à Pékin. Séoul réclame des garanties pour un transfert de M.Hwang en Corée du Sud. La Corée du Nord a introduite une plainte aux autorités chinoises selon laquelle l'homme aurait été enlevé. Pour Pékin, il faut calmer les esprits d'abord avant de trouver ensemble une solution à la crise. Pour le moment le consulat est transformé en véritable forteresse.

Rwanda: Froduald Karamira, l'homme d'affaires tutsi qui a renié son propre ethnisme pour devenir une figure de l'extrémisme hutu et leader du MDR opposé à tout compromis avec le FPR ancienne rébellion tutsi, a été condamné à mort. Depuis le 27 décembre 1996, début des procès, 10 peines capitales ont été prononcées.

Italie: Le gouvernement italien de centre-gauche a adopté un projet de loi visant à donner le droit de vote aux élections locales aux immigrants en situation régulière vivant sur le territoire depuis au moins 6 années. Cette loi prévoit aussi des mesures plus sévères à l'encontre de la clandestinité. L'Italie compte plus d'un million d'immigrés réguliers et près de 200 000 clandestins.



Fièvre des manifestations dans les Balkans.
De haut en bas: Etudiants à Belgrade, Cheminots de Varna en Bulgarie et les Albanais à Tirana.

LE COURRIER DES LECTEURS

Par GENEVIEVE MENDY



Vous êtes nombreux à nous écrire. Nous vous en remercions très vivement. Nous nous excusons cependant de ne pas pouvoir diffuser toutes vos lettres. Patience ! D'autres J.P. suivront.

HALTE A LA DESERTIFICATION ORGANISEE

Depuis un certain temps et particulièrement pendant la semaine de la 12^e Fidak, la télévision sénégalaise indispose ses pauvres et fidèles téléspectateurs par sa page publicitaire sur la menuiserie "Khadim Rassoul". Alors qu'après avoir pris son dîner durement négocié chez le petit commerçant du coin, le père de famille pense au petit déjeuner et à son transport le lendemain, la télévision lui présente des images de salons et de chambres bien garnies de meubles de haute gamme en vente à la dite menuiserie. Si l'intérêt de cette opération publicitaire est d'amasser une pécule, chez le Casamançais c'est la provenance de ce bois qui pose problème. Surtout tout le monde sait que le flore sénégalais est composé essentiellement d'épineux et de baobabs, et que sa densité avoisine celle du Sahara voisin.

Il est grand temps que le Sénégal arrête son pillage sur la forêt naturelle de la Casamance. Nous ne saurons être les observateurs encore moins les acteurs d'une désertification "artificielle" de notre chère pays. Que le Sénégal utilise ses épineux et ses baobabs pour meubler les esprits de ses téléspectateurs ! N'allez pas croire que tout vous est permis en Casamance car Atika veille sur sa forêt pour qu'à l'heure où sonnera la trompette de l'indépendance, les fils de la Casamance puissent y trouver leur gain-pain. C'est dans cette optique que les vaillants combattants Atika ont adressé aux Sénégalais et en premier chef les militaires installés en Casamance un ultimatum sur la coupe sauvage d'arbres dans le Territoire de Casamance. Nous ne ménagerons aucun effort pour protéger ce patrimoine qui constitue une des toutes premières notes d'identification du pays des sages.

A l'adresse de la menuiserie "Khadim Rassoul", je vous dis que la Casamance n'a pas encore commencé à exploiter son bois. En d'autres termes, le gel de vos commandes chez votre fournisseur serait recommandé, sans quoi vous risquerez de voir vos efforts de longue date détruits en une poi-

gnée de secondes. Quant aux militaires qui profitent de la trêve pour régler leur mobilier, Atika règlera leurs comptes. Ils trouveront ces vaillants Fils du Pays partout où ils mettront les pieds pour piller la Casamance. Non à la désertification organisée et au pillage économique de la Casamance.

C.K. Fils du Pays

REPONSE A BAMPOKI

Pour votre article: "Nuire au Mouvement" paru dans JP n°28 de décembre 1996, vous avez dit: "J'ai la nette impression que le conflit avec Biagui nuit quelque peu à notre Mouvement". Personnellement, je vous rassure en vous disant que je n'ai pas eu de conflit avec Biagui, car je ne l'ai écrit nulle part ailleurs à travers les journaux.

Je fais partie du Bureau National et à ce titre et en tant que tel, j'ai participé à la mise en place des instructions claires de notre Mouvement dont je suis chargé de faire appliquer ici en France au sein de notre section MFDC de France entre autres, et dont je suis un des pères fondateurs avant le 26 décembre 1982. Donc, j'ai nettement l'impression que je n'ai pas besoin d'attendre du Bureau National pour qu'il m'établisse et me donne des instructions claires et urgentes à faire appliquer ici en France au sein de notre section MFDC France.

Tranquillisez-vous M.Bampoki, je suis entouré d'hommes et de femmes de culture politique solide et qui ont pris toutes leurs précautions afin de ne laisser personne entamer ou ternir la confiance et l'image de marque de notre Mouvement dont nous avons eu toutes les peines possibles à faire établir et à instaurer à travers le monde.

Jamais un peuple ne peut désavouer un des siens et encore moins la Casamance ne le fera à aucun des siens. Mais si le Sénégal pense prendre ce genre de situations pour l'exploiter à son profit ou à son avantage, il perd son temps.

Aucun peuple ne s'est jamais soumis à un envahisseur et ce n'est pas la Casamance qui le fera après près de quatre siècles de lutte ininterrompue.

Notre peuple dispose d'un Mouvement, le

MFDC, dans lequel il y a des hommes et des femmes qui ont déjà démontré et continueront à démontrer leurs compétences dans tous les domaines. Cette attitude est déjà adoptée dans notre Mouvement le MFDC afin de balayer tous les obstacles qui se dressent ou se dresseront devant le peuple casamançais, pour nous empêcher de franchir définitivement cet ultime cap difficile sur le chemin de son indépendance.

Mamadou Nkrumah Sané, SGA MFDC

QUAND TRAÎTRISE RIME AVEC PES-SIMISME

Le gouvernement sénégalais, après avoir manipuler et corrompu des traîtres de grands noms, se rend de plus en plus compte que la Casamance s'échappe de plus en plus de son emprise et que l'indépendance de la Casamance pour ceux qui suivent de très près la question n'est que problème de mois. La branche politique s'est bien soudée autour de Abbé Diamacoune, Secrétaire Général de MFDC et Atika, la force combattante casamançaise a démontré, à plusieurs reprises, qu'elle peut tenir la dragée haute à toute l'armée sénégalaise et à ses mercenaires. Oui, la chanson de la paix, reprise partout par le Sénégal est réellement le vouloir des Casamançais eux qui ont déposé sans condition les armes. Ce que le Sénégal semble ignorer, c'est qu'une paix ne se bricole pas, mais se construit plutôt sur des bases solides de vérité, de transparence et de justice. Il est aussi clair, au vue de la communauté internationale, que si le Sénégal a délibérément boycotté les négociations prévues en Europe, c'est tout simplement pour continuer la guerre. Mais comme dit l'adage "celui qui saute et tombe sur le feu, a un autre saut à faire". Celui qui, par complexe d'infériorité ou par complicité tacite ou active collabore avec des bourreaux pour creuser la tombe de ses frères, ne peut très longtemps fuir la justice du peuple.(...) Vive la Casamance indépendante et prospère!

Magnessama Diémé Bordeaux, France

BONNE ANNEE DE LIBERATION

Le Journal du Pays a libéré notre peuple de la soumission intellectuelle. Il s'attache à nos propres valeurs de démocratie et de libre parole. Puisse-nous, pour l'année 1997, achever notre combat de la libération de la Casamance?(...)

Théophile Coly Ziguinchor

CULTURE JEUX ET SPORTS



Par IBOU CAMARA

JALONS HISTORIQUES

Extrait de la Conférence tenue par l'Abbé Augustin Diamacoune Senghor, le samedi 23 août 1980, à Dakar. (Suite)

Quant à la résistance passive, elle a connu une très longue période d'intensité de 1645 à 1960: soit 315 ans! Écoutons à ce sujet l'aveu d'un ancien administrateur supérieur, donc d'un gouverneur de la Casamance: "Notre domination n'est pas suffisamment établie car à part l'impôt, nous ne pouvons guère obtenir de résultats en Basse-Casamance sans force militaire... Nous n'avons pas affaire à des rebelles à châtier, nous avons partout à compter avec un désir latent de révolte, désir qui se manifeste ou non suivant l'importance du détachement de tirailleurs prêts à intervenir". (Archives du SN, 13G383. Rapport Brunot au Lt-Gouverneur du SN, De Labretoigne du Mazel, 23/4/1916.)

Un autre administrateur supérieur de la Casamance renchérit: "Quoi qu'il en soit, les Diola viennent de nous prouver que leur obstination incoercible est tout aussi difficile à vaincre qu'une rébellion active, en qu'en définitive, les résultats sont les mêmes... Nous sommes malheureusement à peu près désarmés devant ce genre de résistance. On n'admettrait pas en effet, l'emploi d'armes contre une population butée qui ne répond à aucune de nos mises en demeure d'obéir, mais qui se garde bien de faire le moindre geste ou de se livrer à une démonstration menaçante... Ce n'est pas la peur des Blancs qui les fait agir de la sorte comme ils disent, mais la volonté bien arrêtée de ne pas nous obéir. Et cela dure ainsi depuis que nous occupons le pays, c'est à dire depuis 50 à 60 ans environ". (Archives du SN, 13G384. Rapport de l'administrateur Benquey sur la situation politique de la Casamance en décembre 1917.)

Donc, à entendre l'administrateur supérieur Benquey, que le Mandingue le nomme "Diola" ou qu'il s'appelle lui-même "adyamat", cet habitant de la Basse-Casamance ne semble pas avoir volé les qualificatifs qu'il reçoit de "têtu, coriace, récalcitrant, vindicatif, turbulent" et que sais-je encore? Le Casa plie et ne rompt pas. Bref, nos Cerveaux et autres rêveurs du Bulding Administratif et d'ailleurs feraient mieux d'en prendre de la graine: "Historia Alma Magistra"! Précisons tout de suite que chez moi, je veux dire dans mon langage, le Casa est souvent synonyme de la Casamance.

La seconde période de la résistance active de la Casamance a été abordée dans notre causerie "Foi et Patriotisme" ou "Hommage à la Résistance Casamançaise". Nous vous en proposons aujourd'hui un extrait. Sous le titre: "**Paronama du Message de la Reine Alinsitowé**".

Après un rappel de quelques dates de nos jalons historiques, nous résumons le contenu du Message de la Reine Alinsitowé, puis, nous dirons un mot de quelques figures Féminines de la Résistance Casamançaise dans le Casa, enfin une brève conclusion générale terminera notre exposé.

Voici donc un rappel:

- 1903: * Le Blanc achève d'occuper le Casa. Il installe à Oussouye la capitale religieuse et politique. L'administration coloniale confisque à son profit tout le pouvoir politique dévolu au Roi et au Conseil de la Nation.

* Exil sans retour du Roi d'Oussouye, Sihalebe Diatta, originaire du village de Kahindoe.

* Le Grand-Prêtre d'Oussouye, Diamouyo Diatta, desservant du Grand Fétiche

LE JOURNAL DU PAYS

C/O OUSMANE TAMBA
AUF DER WACHT 8B
CH-4104 OBERWIL.

Compte n° 85-311036-4

Fax: 00 41 61 40 10 392

REDACTION:

EMILE TENDENG

GENEVIEVE MENDY

IBOU CAMARA

BINTOU DIALLO

MAOUDO BA

CORRESPONDANTS SPECIAUX:

ELANKOOR

FANBONDY

KONNDIARAMA

EBALASS

SEMBEFA

NO PINTHIA

PHOTO

MOF-PHOTO

IMPRIMERIE

FREE CASAMANCE PRESS

"Diandé", organise la résistance active et passive. Les Blancs ne relatent pas tous leurs échecs en Casamance dans leurs archives. La Casamance plie et ne rompt pas.

-1920: Une vingtaine d'années après, la France sort victorieuse d'une guerre: "La Grande Guerre". Avec le concours des Fils de la Casamance, tombés par centaines au front, la France vient de chasser l'envahisseur, l'opresseur: Vive la Liberté! Vive l'Indépendance!

Mais cette même année, la France achève d'imposer au Casa son joug colonial.

Toute la machine coloniale est en place, prête à marcher et à frapper aveuglément. Ce qu'elle n'accepte pas sur son territoire métropolitain, parce que mauvais, elle trouve bon de l'imposer au Casa. Marianne III, précisons la Troisième République Française, se présente au Pays Flup comme nos Rois, avec ses attributs: tenant d'une main le Coq Gaulois, et, de l'autre, la Francisque, tandis que le Bonnet Phrygien recouvre sa tête.

La tâche est lourde au Pays des Rois Ahumusel et Sihalebe!

En cette même année 1920, voit le jour à Her, autrement dit Cabrousse, dans le quartier de Nialou, celle qui sera **Alinsitowé Diatta, Reine de Cabrousse**.

Le Casa se plie mais ne rompt pas. Il en sera sans cesse ainsi. Il attend toujours son heure: elle finit toujours par sonner. Donc 1920, fin de la "Pacification" et naissance d'**Alinsitowé Diatta**.

Suite au prochain numéro de JP